

AVIS PUBLIC

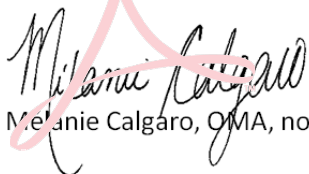
ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2014

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que le Conseil municipal de la Ville de Marieville a adopté le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2014, en stipulant la date et l'heure du début de chaque séance, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) comme suit :

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2014		
MOIS	DATE	HEURE
Janvier	21	19 h 30
Février	4	19 h 30
Mars	4	19 h 30
Avril	1 ^{er}	19 h 30
Mai	6	19 h 30
Juin	3	19 h 30
Juillet	15	19 h 30
Août	19	19 h 30
Septembre	2	19 h 30
Octobre	7	19 h 30
Novembre	4	19 h 30
Décembre	2	19 h 30

Donné à Marieville, le cinq décembre deux mille treize (5 décembre 2013).

La greffière adjointe,



Mélanie Calgaro, OMA, notaire